

Documentation sur le Projet :

Renforcement des compétences numériques dans la formation des Assistants comptables en République Démocratique du Congo

Didier Kinano

Chef de la cellule des Branches Commerciales Direction des Programmes Scolaires et Matériel didactique Secrétariat Général / EDU-NC Kinshasa, République Démocratique du Congo

Jean-Marie KAMBEMBE KWAR-OKEN

Inspecteur Général Adjoint, Chargé des finances Inspection Générale/ EDU-NC Kinshasa, République Démocratique du Congo

Alphonse KABUTAKAPUA KABANZA

Inspecteur Général Adjoint, Chargé des Evaluations Pédagogiques Inspection Générale/ EDU-NC Kinshasa, République Démocratique du Congo

(Avril 2025)

SOMMAIRE

Introduction & Remarques de l'auteur	3
I. Le contexte stratégique et institutionnel	4
 A. Les efforts et les engagements de la RDC B. Organisation du système éducatif en RDC et finalités politiques C. Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté Les attributions du Ministère - Le Secrétariat Général - L'Inspection Générale La DIPROMAD - La Cellule des Branches Commerciales 	4 5 7
II. L'OHADA et le référentiel SYSCOHADA	11
A. L'OHADA	11
Définition – Mission – Pays membres – Institutions – Mode d'adhésion B. Les apports de l'OHADA en RDC C. Le SYSCOHADA	12 12
Le SYSCOHADA révisé - Ses objectifs La structure de son plan comptable - Ses principes comptables	
D. La réforme des humanités techniques commerciales La filière Commerciale et Gestion - La filière Secrétariat et Administration	14
III. Le projet : description et réalisations	16
A. Cadre général Dénomination – Un projet national – Objectifs généraux – Acteurs impliqués	16
Gestion du projet – Partenariat public/privé B. Le logiciel Banana Comptabilité Avantages – Partenaire technique Banana.ch	18
Méthodologie AGILE – Localisation du logiciel C. La formation des enseignants Défis à relever – Matériel didactique – La formation en cascade La formation des formateurs du Ministère La formation des formateurs provinciaux – La formation des enseignants	20
Adaptation à la réglementation – Support aux écoles D. La formation des élèves L'utilisation des logiciels comptables – Les 8 activités du module de formation Les examens et centres de passation	23
E. La validation du projet	25
Etude scientifique 2022 – Activité de test et résultats – Visites dans les écoles F. Effets annexes observés	28
La gestion comptable des écoles – Le soutien aux entreprises G. Chiffres-clefs du projet et phases réalisées	28
IV. Perspectives et actions futures	30
Priorités – Création d'un système d'auto-correction – Développement de deux nouveaux renforcer la capacité des noyaux provinciaux – Etat des lieux des centres de passation Renforcement des infrastructures scolaires – Création de matériel pédagogique numérique Création pour dispositifs mobiles – Plateforme d'échange et de stockage de données Collaboration internationale – Adaptation des programmes d'étude Système d'assurance qualité de l'enseignement.	
Annexe 1 : Schéma de l'organisation de l'enseignement en RDC Annexe 2 : Statistiques du Ministère 2019-20, 2021-21, 2023-24 Annexe 3 : Exemple d'une Situation d'Intégration Pratique	33 34 37

Introduction

Ce document est une compilation d'informations détaillant du projet « Renforcement des compétences numériques dans la formation des assistants comptables en République Démocratique du Congo (RDC) ». Il rassemble les données, observations et résultats obtenus au fil des années de mise en œuvre du projet, afin de fournir un aperçu clair et structuré de cette initiative novatrice.

Son objectif principal est de partager une vision globale du projet, tout en mettant en lumière les étapes clés de son développement, les défis rencontrés, les solutions apportées et les résultats obtenus. Il s'agit également d'un outil de réflexion destiné à améliorer et à étendre les pratiques éducatives numériques dans d'autres contextes similaires.

Le contenu du document inclut notamment :

- Les motivations du projet, i.e. le besoin de moderniser l'enseignement de la comptabilité pour répondre aux exigences du marché de l'emploi et intégrer les outils numériques ;
- La structuration du projet, i.e. le rôle des institutions impliquées, notamment le Ministère de l'Éducation Nationale, l'Inspection Générale, la Direction des Programmes Scolaires, et la Cellule des Branches Commerciales;
- Les étapes de sa mise en œuvre, i.e. de la formation des enseignants et l'introduction du logiciel Banana Comptabilité dans la pratique des classes ;
- Les outils et méthodologies utilisés, i.e. développement des plans comptables conformes à l'OHADA, élaboration des modules de formation, et extension des fonctionnalités du logiciel;
- Les résultats obtenus. i.e. renforcement de capacités de plus de 11 000 enseignants sur l'utilisation de logiciel comptables, formation de plus de et introduction réussie d'utilisation du logiciel banana comptabilité dans la pratique de classe dont 70 000 élèves sont bénéficiaires ;
- Les défis rencontrés, i.e. contraintes financières, manque d'infrastructures techniques (ordinateurs et accès à l'électricité) et adaptation des contenus pédagogiques ;
- Les perspectives, i.e. suggestions pour pérenniser et étendre les acquis du projet à travers le pays et au-delà.

Remarques des auteurs

En juin 2024 se sont tenus les premiers examens certificatifs des élèves formés en tant que techniciens comptables, en utilisant un logiciel de comptabilité. Cet accomplissement est le résultat de plusieurs années de travail autour du projet « Renforcement des compétences numériques dans la formation des assistants comptables en République Démocratique du Congo ».

Grâce à un effort collectif impliquant de nombreuses personnes et de multiples institutions, plus de 11 000 enseignants ont été requalifiés, et plus de 70 000 élèves ont été formés dans le cadre de ce projet.

Nombreuses sont les personnes, y compris celles ayant participé au projet, qui ont souvent exprimé le souhait d'en savoir davantage sur cette initiative qui, bien que mise en œuvre avec des moyens financiers fort limités, a rencontré un remarquable succès. Aussi, en tant que Chef de la Cellule des Branches Commerciales, Inspecteur Général Adjoint chargé des finances et Inspecteur Général Adjoint chargé des évaluations pédagogiques très impliqué dans ce projet depuis le début, avons jugé utile de rassembler diverses informations à son sujet. Avec l'aide de plusieurs collaborateurs, nous avons finalement pu préparer ce document qui compile de nombreuses données sur le projet.

Bien qu'inachevé, ce document contient déjà de précieuses informations. C'est pourquoi nous le rendons disponible sous cette forme. Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous faire part de leurs observations, et à nous signaler d'éventuelles erreurs ou imprécisions. Ces retours permettront assurément d'améliorer et de finaliser une version plus aboutie et satisfaisante.

I. Le contexte stratégique et institutionnel

A. Les efforts et les engagements de la RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) qui compte plus de 100 millions d'habitants fait partie des dix-sept pays les plus peuplés au monde. Elle est le deuxième pays africain après le Nigeria par l'importance de sa population et le deuxième après l'Algérie par sa superficie (2 345 409 km²). La densité de sa population est l'une des plus faibles du continent avec une moyenne de 42 habitants/km² (RESEN-RDC 2022).

Plus de 68% de sa population est jeune, et sa moyenne d'âge est de 25 ans. Du point de vue de la fécondité, la population congolaise connait une croissance élevée avec une moyenne de 6,2 enfants par femme (Enquête MICS6 2017-2018).

La RDC se caractérise par une grande diversité aussi bien culturelle que linguistique. Au côté de plusieurs langues locales, quatre langues nationales sont parlées : le Kikongo à l'ouest, le Lingala à Kinshasa et au nord-ouest, le Kiswahili à l'Est et au Sud-est, le Tshiluba au centre-sud.

La RDC fait face à un niveau de pauvreté élevé malgré ses ressources naturelles abondantes. En 2024, l'indice de pauvreté est de 14,5.; 73,5 % des congolais vivant avec moins de 2,15 dollars par jour et par personne propriété de la vie quotidienne, notamment la santé, l'éducation et la sécurité alimentaire.

Niveau éducation, la RDC fait face à des défis multiples, allant de l'inégal accès à l'éducation à la qualité insuffisante de l'enseignement. Les zones rurales et les populations les plus vulnérables, en particulier les filles, à titre illustratif, restent largement sous-desservies. L'annuaire statistique 2020-2021 indique ainsi une disparité entre filles (47,30%) et garçons (52,70%) dans l'ensemble, mais aussi selon les milieux (milieu rural et milieu urbain).

Le pays est également confronté à une demande croissante pour des compétences modernes dans un contexte de mondialisation et de transformation numérique rapide.

Tout cela justifie l'option du cinquième objectif du nouveau quinquennat du Président de la République Démocratique du Congo, présenté lors de son investiture, lequel vise à garantir un meilleur accès aux services de base, notamment par l'extension des programmes de gratuité de l'enseignement.

Le Plan Quinquennal 2024-2029 fait de la promotion du genre, de l'équité et de l'inclusion un thème important de son action. Il met l'accent sur la création d'un environnement éducatif sûr et inclusif, accueillant tous les élèves indépendamment de leur sexe, de leur origine sociale, de leur situation géographique ou de leurs capacités physiques et intellectuelles. Une attention particulière est accordée à la sécurité et à la protection des filles dans les écoles, ainsi qu'à l'inclusion des élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques.

Les efforts nationaux pour réduire la pauvreté incluent des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé et dans d'autres secteurs sociaux, soutenues par des partenariats avec des organisations internationales comme la Banque Mondiale. Cependant, la situation reste difficile en raison de conflits persistants dans la partie Est du territoire national.

En ce qui concerne le financement du secteur éducatif, les dépenses du secteur éducatif (MEPSP28 et MESU) avaient en 2014 atteint près de 18% (17,8%) du budget de l'État. Cela représentait un doublement de la part allouée à l'éducation dans le budget de l'État en l'espace de 4 ans. Cette part était

en effet de 9,0% en 2010 et a connu une augmentation régulière durant les quatre années suivantes. En 2015, la loi des finances a maintenu la part de l'Éducation à plus de 17% (17,1%), mais le budget alloué à l'éducation en 2023 est resté inchangé (17,1%).

La RDC a encore besoin d'être accompagnée dans son effort de reconstruction nationale, de consolidation de la paix et de renforcement de son capital humain. Au-delà de son impact sur l'augmentation du revenu des individus, la formation du capital humain garantit en effet l'amélioration du cadre de vie des populations, mais contribue aussi au renforcement des valeurs citoyennes et à la maîtrise de la démographie.

Au niveau international, les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD4 sur l'éducation de qualité, exercent une pression accrue sur le Gouvernement pour qu'il assure un accès équitable à une éducation inclusive et de qualité. Pour atteindre l'objectif 4, le financement de l'éducation doit devenir une priorité nationale en matière d'investissement. En outre, des mesures telles que la gratuité et l'obligation de l'enseignement, l'augmentation du nombre d'enseignants, l'amélioration des infrastructures scolaires de base et l'adoption de la transformation numérique sont essentielles.

La RDC, en tant que membre de la Communauté internationale, s'est engagée à atteindre ces objectifs, lesquels nécessitent une refonte stratégique de son système éducatif.

B. Organisation du système éducatif en RDC et finalités politiques

1 - Organisation du système éducatif

Selon la Loi-cadre de l'enseignement national, RDC n° 14/004 du 11 février 2014, le système éducatif congolais est organisé en deux structures : l'enseignement formel et l'éducation non-formel.

Ces deux structures sont sous la tutelle de plusieurs ministères : Éducation nationale et nouvelle citoyenneté, Formation professionnelle, Enseignement supérieur et universitaire, Affaires sociales et solidarité. D'autres Ministères, organisent également des formations selon leurs besoins internes et selon leurs spécificités.

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est structuré en organes d'administration de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel, déterminés de la manière suivante par l'article 127 de la Loi-cadre :

Au niveau central

- Le Ministère du Gouvernement a l'enseignement dans ses attributions. Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est dirigé par un Ministre d'Etat, secondé par un Vice-Ministre. L'administration centrale est dirigée par un Secrétaire Général, appuyé par les Directeurs-Chefs de Service. Ces derniers sont assistés de Chefs de Division et des Chefs de Bureau.
- Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté dispose d'un service technique chargé de l'inspection. Ce service est dirigé par un Inspecteur Général (IG), secondé par des Inspecteurs Généraux Adjoints (IGA), Inspecteurs principaux (IP) et Inspecteurs principaux Adjoints (IPA).

Au niveau provincial

• Le ministère provincial est compétent. Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est composé de provinces éducationnelles dirigées par des Directeurs provinciaux (Proveds), ainsi que d'autres organes comme la Commission provinciale ou comme le Comité provincial qui traite les problèmes pédagogiques, administratifs et financiers, patrimoniaux et spécifiques à la province.

Au niveau sous-provincial

• Des entités territoriales décentralisées existent. Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est composé de sous-provinces éducationnelles, dirigées par les Chefs de Sous-Divisions (Sous-Proveds).

Au niveau local

- Le Conseil de gestion scolaire de l'établissement ;
- La Direction de l'établissement scolaire ;
- Le Comité scolaire des parents ;
- Le Comité des élèves.

L'Etat ayant signé une convention de gestion avec les confessions religieuses, ces dernières ont leurs propres organisations administratives à tous les niveaux. Mais le fonctionnement de leurs écoles reste soumis au contrôle de l'Etat.

Selon le principe de la gestion partenariale, deux types d'écoles sont organisés : des écoles publiques (non conventionnées et conventionnées), prises en charge par le trésor public, et des écoles privées.

L'enseignement classique comprend quatre niveaux : le préscolaire, l'éducation de base, les humanités, ainsi que le niveau supérieur et universitaire.

- Le niveau préscolaire comprend le cycle maternel, la classe pré-primaire et l'espace communautaire d'éveil.
- L'éducation de base est organisée en deux cycles, le cycle des 6 premières années de l'éducation de base et le cycle terminal). Les 6 premières années de l'éducation de base sont organisées en trois degrés de deux classes chacun. Le cycle terminal de l'éducation de base comprend deux années (la 7ème et la 8ème).
- Les humanités sont organisées en humanités générales de quatre ans et en humanités techniques de trois et quatre ans.
- L'enseignement supérieur et universitaire (ESU) comprend trois cycles dont le cycle de licence de trois ans, le master de deux ans et le doctorat de 3 ans.

Un enseignement spécial est organisé en faveur des groupes vulnérables et des catégories socioprofessionnelles ayant des besoins spécifiques. Il est assuré soit dans des établissements spécialisés, soit dans les écoles assurant l'enseignement inclusif.

L'éducation non-formelle vise la récupération et la formation des jeunes et des adultes non scolarisés en vue de leur insertion sociale. Elle est assurée dans des établissements spéciaux et des centres de formation. Elle se rapporte aux activités de rattrapage scolaire, d'alphabétisation, d'apprentissage, d'éducation permanente et de formation professionnelle. Elle est organisée de la manière suivante :

- Les enfants non scolarisés ou déscolarisés âgés de 9 à 14 ans pouvant réintégrer l'enseignement classique : durée de la formation, 3 ans sanctionnée par un certificat délivré après la réussite à l'ENAFEP. Les formations sont assurées dans les Centres de rattrapage scolaire ;
- Les jeunes et adultes analphabètes ne possédant pas de connaissances de base en lecture, écriture, calcul et environnement ; durée de la formation de 1 à 3 ans ;
- Les jeunes et adolescents récupérés pour une formation professionnelle de qualité selon les besoins d'apprentissage exprimés ; durée de formation, 3 ans ;
- Les adultes ayant des besoins spécifiques pour une éducation permanente ; durée de formation variant selon le cas.

NB : Pour plus de clarté, un schéma général de l'organisation de l'enseignement en RDC est disponible en annexe.

2 - Finalités et visions du système éducatif

L'Enseignement national a pour finalité d'assurer une formation harmonieuse et de qualité pour l'homme congolais, d'en faire un citoyen responsable doté d'une sensibilité civique élevée, utile à luimême et à la société, capable d'assimiler sa culture et d'être à la hauteur des exigences d'un Etat démocratique ; cela afin de promouvoir le développement du pays.

Partant, l'école se donne pour devoir de former des citoyens dotés de personnalité, de valeurs éthiques, de créativité, de curiosité, d'observation, de conscience nationale, cherchant à atteindre les idéaux du bien-être individuel et collectif.

Cette vision repose sur l'idée que l'éducation est le moteur du développement économique et social, et que chaque congolais, quelle que soit son origine ou sa situation géographique, doit avoir la possibilité de réaliser son potentiel, grâce à une éducation inclusive, équitable et de qualité.

NB.: L'évolution du nombre d'élèves et de personnel enseignant jusqu'au niveau secondaire, pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2023-2024 est disponible en annexe sous forme de tableaux récapitulatifs.

C. Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est chargé de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation. A ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes.

1 - Les attributions du Ministère

Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté est chargé de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'éducation.

Ses attributions principales sont les suivantes :

- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et technique ;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement ;
- Agrément et supervision des établissements privés d'enseignement ;
- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;
- Conception, émission et diffusion du calendrier scolaire dans tous les établissements d'enseignement;
- Contrôle de la qualité de l'enseignement ;
- Organisation et supervision des épreuves, publication des résultats des tests et examens concernés, délivrance des certificats et diplômes ;
- Conception, émission et contrôle des titres et pièces scolaires ;
- Etablissement de l'équivalence des titres et pièces scolaires ;
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études ;
- Conception et agrément des manuels scolaires ;
- Conception, création et mise en circulation des matériels pédagogiques et supports didactiques ;
- Promotion des activités périscolaires (culturelles, sportives, loisirs et jeux) au sein des établissements d'enseignement ;
- Gestion du personnel actif administratif et enseignant, gestion des dossiers des retraités des établissements publics d'enseignement ;
- Négociation et gestion du partenariat ;
- Etude, diffusion et mise en application des programmes spéciaux d'enseignement ;

- Conception des normes et des directives pour la construction et la réalisation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère responsable des Travaux publics;
- Publication des statistiques scolaires.

2 - Le Secrétariat Général

Attributions:

- Assister le Ministre dans l'orientation générale et la conduite des affaires du Ministère;
- Planifier, coordonner et superviser toutes les activités du Secrétariat Général à l'Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté réalisées par les Directions sous son autorité.

Activités :

- Assiste le Ministre dans l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles, exécute les décisions de l'autorité et décide dans toutes les matières de sa compétence ;
- Assure la liaison entre le Cabinet du Ministre, l'Administration de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté et les partenaires au développement ;
- Développe une vision, une stratégie et fixe les objectifs annuels pour l'Administration de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, en tenant compte des orientations politiques et budgétaires ;
- Donne des orientations aux Directeurs-Chefs de Service sur la définition de la politique générale de l'Administration de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté et élabore un plan stratégique ;
- Assure la direction et l'organisation du Secrétariat Général par la gestion efficace et efficiente du temps, des coûts, des activités et des moyens;
- Coordonne les politiques et les stratégies de modernisation de l'Administration de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté et apprécie l'efficacité et les capacités managériales des cadres dirigeants ;
- Coordonne les services techniques (opérateurs) du Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté ;
- Veille à la promotion et à la qualité du dialogue social ;
- Organise un système performant de contrôle interne ;
- Préside les réunions du Comité de Direction ;
- Représente le Secrétariat Général de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté auprès des tiers.

3 - L'Inspection Générale

a) Histoire

Le Corps des inspecteurs dans sa forme actuelle existe depuis 1991. Il est régi par l'ordonnance présidentielle N°91-231 du 15 août 1991 portant Règlement d'administration relatif au corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel. Il faut ici relever que pendant toute la période coloniale le travail des inspecteurs était mené par les Belges. Apres l'accession à l'indépendance le 30 juin 1960, le travail a continué à être effectué par les Belges et le transfert des compétences ne s'est effectué que petit à petit.

Ce corps a ainsi été créé en 1978 mais l'ordonnance N°91-231 du 15 août 1991 portant Règlement d'administration relatif au corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel est le texte juridique qui constitue et régit l'Inspection Générale de la RDC.

b) Missions

Le Corps de inspecteurs assure notamment les missions suivantes :

- Visiter les écoles, contrôler leur bonne marche ;
- Observer, apprécier, conseiller, former le personnel enseignant et contrôler son niveau de rendement ;
- Organiser les jurys et l'évaluation pédagogique de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- Rendre compte, par la voie hiérarchique et à travers les rapports d'inspection des résultats de sa mission aux autorités compétentes du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

c) Conditions d'accès aux fonctions d'inspecteur

Le recrutement dans le corps des inspecteurs se fait sur base d'un concours spécial qu'il faut préalablement réussir.

En outre, pour être admis au concours spécial organisé pour le recrutement des inspecteurs du primaire, secondaire et professionnel, il faut aussi remplir quelques critères, à savoir :

- Etre enseignant de carrière, revêtu au moins du titre d'instituteur principal de 1^{ère} classe, de conseiller pédagogique de 1^{ère} classe ou de directeur d'école primaire (pour le recrutement des inspecteurs de l'enseignement primaire et maternel).
- Etre enseignant de carrière, revêtu au moins du titre de professeur principal de 1ère classe, préfet des études de 1ère classe, de conseiller pédagogique de 1ère classe ou de directeur de discipline de 1ère classe et directeur dans le primaire (pour le recrutement des inspecteurs de l'enseignement secondaire et professionnel).
- Justifier d'une appréciation synthétique égale ou supérieure à 'très bon' au cours des trois dernières années.

Le concours spécial comporte trois parties : (i) un examen en matière d'administration scolaire, de pédagogie, de psychologie, de gestion financière et d'hygiène scolaire ; (ii) un test de jugement sur la gestion d'une école, sur les relations sociales avec le personnel de l'école et les parents, sur la conception des valeurs du civisme et de la morale ; (iii) une épreuve pratique sur le métier d'enseignant.

d) Structure organique

L'Inspection Générale est organisée à deux niveaux, central et provincial.

Au niveau central, l'Inspectorat Général comprend notamment :

- Un Inspecteur Général (IGE);
- Des Inspecteurs Généraux Adjoints (IGA);
- Des Inspecteurs Principaux (IP);
- Des Inspecteurs Principaux-Adjoints (IPA).

Au niveau provincial, l'Inspectorat Général comprend notamment :

- Un Inspecteur Principal Provincial;
- Des Inspecteurs Principaux- Adjoints ;
- Des Inspecteurs chefs de pool;
- Des Inspecteurs itinérants.

Le corps des inspecteurs de l'Enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel compte plusieurs inspecteurs repartis de la manière suivante : (i) Inspecteurs pour le niveau Maternel, (ii) Inspecteurs pour le niveau Primaire, et (iii) Inspecteurs pour le niveau Secondaire Général Normal et Technique.

Dans leurs tâches quotidiennes, les inspecteurs sont secondés par un nombre important d'agents d'appoint.

e) Contrôle, formation et évaluation

Le Corps des inspecteurs est un corps de contrôle. « Œil et oreille du Ministère », il est mis à la disposition du Ministre de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel pour informer le gouvernement dans les moindres détails de toutes les réalités du pays. Il permet d'établir un diagnostic scientifique et méthodologique du fonctionnement du système éducatif à tous les niveaux (maternel, primaire, secondaire général normal et technique professionnel).

La formation constitue le cœur de l'action de l'inspection. Elle permet de combler les lacunes révélées par le contrôle, en menant des actions de remédiation.

De plus, l'Inspection sanctionne la fin de la formation. Elle intervient après l'enseignement ou l'apprentissage (formation), gérant (i) l'examen de fin de cycle primaire ou ENAFEP; (ii) le jury national du cycle court ou JUNACYC; (iii) l'examen d'Etat du cycle long ou EXETAT.

4 - La Direction des Programmes Scolaires et Matériel didactique (DIPROMAD)

La DIPROMAD relève de la Direction du Secrétariat Général de l'Education Nationale. Ses attributions sont les suivantes :

- Concevoir et élaborer les projets des politiques, stratégies et normes ayant trait aux programmes, manuels scolaires et matériel didactique;
- Assurer l'expérimentation des programmes scolaires ;
- Mettre en œuvre la politique nationale des manuels scolaires ;
- Produire et diffuser le matériel didactique.

La DIPROMAD comprend plusieurs divisions. L'une d'entre elles est le Centre de Recherche et de Diffusion Pédagogique.

5 - La Cellule des Branches Commerciales

La Cellule des Branches Commerciales est l'un des bureaux du Centre de Recherche et de Diffusion Pédagogique, division de la DIPROMAD.

Voici ses attributions:

- Participer à la conception des politiques, stratégies et normes ayant trait aux programmes, aux manuels scolaires et au matériel didactique de la section technique commerciale ;
- Concevoir, élaborer et expérimenter les programmes scolaires de l'enseignement technique commerciale ;
- Analyser et réévaluer les projets des manuels scolaires de l'enseignement technique commerciale, en vue de l'obtention de l'agrément ;
- Assurer la formation initiale des enseignants de la section technique commerciale.

II. L'OHADA et le référentiel SYSCOHADA

A. L'OHADA

1 - Définition

Le nom OHADA est l'acronyme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

2 - Mission et objectifs de l'OHADA

Il convient de signaler que l'OHADA est née à travers le Traité de l'harmonisation du droit des affaires en Afrique, signé dans la ville de Port-Louis (Ile Maurice) en date du 17 octobre 1993. Ce traité a par la suite été révisé au Québec (Canada) le 17 octobre 2008.

La mission de l'OHADA est d'harmoniser le droit des affaires en Afrique, de faire en sorte que tous les pays membres de l'OHADA puissent avoir la même législation et les mêmes lois en matière économique (douanes, taxes, fonctionnement des sociétés, impôts...) afin de garantir à ses Etats membres une sécurité juridique et judiciaire pour les investisseurs et les entreprises. L'OHADA contribue ainsi à propulser le développement économique, à créer un vaste marché intégré dans lequel les produits africains peuvent facilement circuler et être consommés, à faire de l'Afrique un pôle de développement.

3 - Espace géographique de l'OHADA

A ce jour, l'OHADA compte en son sein 17 pays membres :

- Le Bénin ;
- Le Burkina-Faso;
- Le Cameroun;
- La Centrafrique;
- La Côte d'Ivoire ;
- Le Congo;
- Les Comores ;
- Le Gabon;
- La Guinée ;
- La Guinée-Bissau;
- La Guinée-Equatoriale;
- Le Mali;
- Le Niger;
- La République Démocratique du Congo;
- Le Sénégal;
- Le Tchad;
- Le Togo.

4 - Les institutions de l'OHADA

Pour bien fonctionner, l'OHADA est composée de 5 organes dont la préséance est la suivante :

- La Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernements ;
- Le Conseil des Ministres ;
- Le Secrétariat Permanent ;
- La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage ;
- L'Ecole Supérieure Régionale de la Magistrature.

5 - Mode d'adhésion à l'OHADA

L'adhésion au Traité de Port-Louis reste ouverte à tout Etat, qu'il soit membre de l'Union Africaine ou pas.

A ce jour, nombreux sont les Etats africains qui souhaitent également l'unification et l'uniformisation des textes légaux sur tout le continent d'Afrique.

B. Les apports de l'OHADA en RDC

Le Traité relatif à l'harmonisation du Droit des Affaires en Afrique a été ratifié par la République Démocratique du Congo le 27 juin 2012, et les instruments d'adhésion à l'OHADA ont été déposés le 13 juillet 2012 auprès du Sénégal, pays dépositaire du Traité.

Le Traité OHADA est entré en vigueur en République Démocratique du Congo le 12 septembre 2012.

Il est important de signaler que le système OHADA ne s'applique pas qu'aux professionnels du droit et aux entreprises, mais aussi au vaste marché des consommateurs, répandu dans ses 17 pays membres à travers l'Afrique entière.

L'adhésion de la RDC à l'OHADA est une aubaine pour son économie, elle ouvre de grandes opportunités pour les investisseurs étrangers, les entreprises locales, la création tant de Petites et Moyennes Entreprises que de grandes entreprises, et de ce fait promeut la création de nombreux nouveaux emplois.

L'OHADA a apporté à la RDC un droit des affaires moderne, se traduisant en pratique par la facilitation de la création des sociétés unipersonnelles (SA et SARLU), et des sociétés anonymes (suppression de l'autorisation présidentielle et des sept actionnaires minimum), par la facilitation de l'accès à la justice, par le renforcement de la protection des commerçants, par l'élargissement du régime de la responsabilité des dirigeants, par le contrôle obligatoire, par les sanctions de nullité en cas de méconnaissance des formalités de création, et par bien d'autres avantages tant pour les individus que pour les États.

L'OHADA a offert le cadre législatif et administratif attractif, transparent et cohérent, qui manquait aux entrepreneurs congolais et étrangers.

L'adhésion au traité de l'OHADA a entrainé l'obligation pour les entreprises congolaises d'appliquer l'acte uniforme sur le droit comptable OHADA et de passer du plan comptable général congolais de 1976 vers le référentiel unifié SYSCOHADA.

C. Le SYSCOHADA

Le SYSCOHADA révisé est le système comptable OHADA révisé qui a été adopté en 2017 par les 17 pays membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Il est composé d'un acte uniforme, relatif au droit comptable et à l'information financière (AUDCIF), et d'un plan comptable général OHADA qui comprend le dispositif comptable des comptes individuels, consolidés et combinés. Le SYSCOHADA révisé vise à harmoniser les règles comptables applicables dans l'espace OHADA et à les rendre compatibles avec les normes comptables internationales (IFRS).

1 - SYSCOHADA révisé et ancien SYSCOHADA

Les principales différences entre le SYSCOHADA révisé et l'ancien SYSCOHADA sont :

- Le SYSCOHADA révisé introduit de nouveaux concepts tels que les impôts différés, les opérations de couverture, les contrats à long terme, les événements postérieurs à la clôture, les changements de méthode comptable, etc.
- Le SYSCOHADA révisé modifie la structure du plan comptable général OHADA en passant de 8 à 10 classes de comptes et en introduisant des subdivisions par nature, par fonction et par destination.
- Le SYSCOHADA révisé modifie la présentation des états financiers en introduisant un état de résultat global, un état des flux de trésorerie, un tableau des variations des capitaux propres et des notes annexes.
- Le SYSCOHADA révisé impose aux entités cotées ou faisant appel public à l'épargne de produire des états financiers en normes IFRS en plus de leurs états financiers individuels en normes SYSCOHADA ou selon le référentiel comptable spécifique à leurs activités.
- Le SYSCOHADA révisé simplifie le système minimal de trésorerie en permettant aux petites entités économiques de tenir une comptabilité simplifiée en droits constatés, et supprime le système allégé qui constituait un système intermédiaire.

2 - Les objectifs du SYSCOHADA

Les objectifs du SYSCOHADA révisé sont de :

- Fournir une information financière fiable, pertinente, comparable et transparente aux utilisateurs internes et externes des états financiers ;
- Faciliter l'intégration économique et financière des pays membres de l'OHADA en harmonisant leurs règles comptables ;
- Favoriser le développement du marché financier provincial en renforçant la confiance des investisseurs et des régulateurs ;
- Se rapprocher des normes comptables internationales (IFRS) tout en tenant compte des spécificités du contexte africain.

Le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour les comptes individuels des entités, et le 1^{er} janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers produits en normes IFRS.

Les pays concernés par le SYSCOHADA révisé sont les 17 pays membres de l'OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Equatoriale, le Mali, le Niger, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

3 - Structure du plan comptable

La structure du plan comptable du SYSCOHADA révisé est la suivante :

- Classe 1 : Comptes de ressources durables (capitaux propres et dettes financières) ;
- Classe 2 : Comptes de l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles, corporelles et financières) ;
- Classe 3 : Comptes de stocks ;
- Classe 4 : Comptes de tiers (créances de l'actif circulants et dettes du passif circulant) ;
- Classe 5 : Comptes de trésorerie (titres de placement, valeurs à encaisser, comptes bancaires et caisses)
- Classe 6 : Comptes de charges des activités ordinaires ;
- Classe 7 : Comptes de produits des activités ordinaires ;
- Classe 8 : Comptes des autres charges et des autres produits ;
- Classe 9 : Comptes de la comptabilité des engagements et de la comptabilité analytique de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes, sous-comptes et subdivisions par nature, par fonction et par destination.

4 - Principes comptables

Les principes comptables du SYSCOHADA révisé sont :

- Le principe de continuité d'exploitation, qui implique que l'entité est présumée poursuivre son activité dans un avenir prévisible.
- Le principe de permanence des méthodes, qui implique que l'entité applique les mêmes méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf changement exceptionnel justifié.
- Le principe de prudence, qui implique que l'entité ne comptabilise pas les gains potentiels tant qu'ils ne sont pas réalisés et qu'elle prenne en compte les pertes probables dès celles-ci connues.
- Le principe de non-compensation, qui implique que l'entité ne compense pas les éléments d'actif et de passif ou les éléments de charges et de produits, sauf cas particuliers prévus par le SYSCOHADA révisé.
- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture qui implique que le bilan d'ouverture d'un exercice correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent, après affectation du résultat net.
- Le principe de coût historique, qui implique que l'entité évalue les éléments d'actif et de passif à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée dans le patrimoine, sauf cas particuliers prévus par le SYSCOHADA révisé.
- Le principe d'importance relative, qui implique que l'entité peut déroger aux règles comptables si l'incidence sur ses états financiers est négligeable et si cela simplifie sa comptabilité.
- Le principe de régularité et de sincérité, qui implique que l'entité respecte les règles et procédures comptables applicables et qu'elle reflète fidèlement la réalité économique et financière de son activité.

D. La réforme des humanités techniques commerciales

La principale conséquence de l'adhésion de la RDC à l'OHADA sur le plan de la formation comptable a été de réformer les programmes d'enseignement pour les adapter au SYSCOHADA.

A partir de l'année scolaire 2014-2015, après adhésion de la RDC à l'OHADA, la réforme a été introduite dans le secteur de l'enseignement technique commercial. Cette réforme a conduit à l'élaboration des curricula des filières du secteur selon l'approche par compétence.

Ainsi deux filières ont été organisées à savoir :

- Une filière Commerciale et Gestion ;
- Une filière Secrétariat-Administration.

1 - La filière Commerciale et Gestion

Pour assurer l'adéquation entre la formation et l'emploi, les apprenants de la filière Commerciale et Gestion, qui sont appelés à exercer le métier de technicien Assistant Comptable, doivent être initiés à :

- Remplir et manipuler les documents comptables servant de pièces justificatives, à la main ou à l'aide de l'outil informatique ;
- Elaborer les documents liés à l'administration et en relation avec les tiers ;
- Produire les tableaux de synthèse, manuellement ou l'aide de l'outil informatique.

Pour ce faire, l'école doit mettre à la disposition des apprenants les imprimés des documents comptables ou l'outil informatique (dans lequel sera installé un logiciel de gestion) en vue de contextualiser l'enseignement et l'apprentissage.

Profil du Technicien A2 en Commerciale et Gestion

Le technicien formé en option Commerciale et Gestion est appelé « Assistant Comptable ». Il est un professionnel de la comptabilité de niveau A2 qui, au sein d'une entité économique et sous la responsabilité d'un Comptable ou d'un Expert-comptable est capable de :

- Tenir la comptabilité;
- Participer à l'exercice de certaines activités administratives ;
- Participer à l'exercice de certaines activités commerciales ;
- Participer à l'exercice de certaines activités financières ;
- Participer à la gestion fiscale.

NB.: Ce profil d'Assistant Comptable permet l'accès à la fonction publique du pouvoir central, provincial et local, dans les emplois d'exécution des secteurs financier, fiscal et douanier.

2 - La filière Secrétariat-Administration

Pour assurer l'adéquation entre la formation et l'emploi, les apprenants de la filière Secrétariat-Administration, qui sont appelés à exercer le métier de technicien Secrétaire, doivent être initiés à :

- Organiser le bureau et tenir correctement les dossiers ;
- Tenir correctement toute sorte de correspondances.

Pour ce faire, l'école mettra à la disposition des apprenants les outils nécessaires à l'organisation du bureau et à la tenue des correspondances en vue de contextualiser l'enseignement-apprentissage.

Profil du Technicien A2 en Secrétariat-Administration

Le technicien formé en option Secrétariat-Administration est appelé Secrétaire Administratif. Il est un professionnel capable de :

- Organiser le bureau, les informations et les dossiers ;
- Assurer la correspondance administrative.

En homme ou femme de métier, le ou la secrétaire est aussi capable de créer ou gérer une entreprise de bureautique ou une unité de production. En outre, il ou elle peut entreprendre les études supérieures ou universitaires, notamment dans les disciplines économiques, commerciales, financières, administratives et juridiques.

Pour ce faire, l'école doit obligatoirement disposer d'une salle de machines bien équipée.

III. Le projet : description et réalisations

A. Cadre général

1 - Dénomination

Renforcement des compétences numériques dans la formation des Assistants comptables en République Démocratique du Congo

Projet d'appui à l'adéquation formation - emploi – qualification

Institution de référence	Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté Inspection Générale Kinshasa, République Démocratique du Congo
Partenaire	Banana.ch SA Lugano, Suisse
Durée	2020-2025
Région	République Démocratique du Congo
Résumé	Le projet de Renforcement des compétences numériques dans la formation des Assistants comptables en République Démocratique du Congo vise l'introduction des standards de comptabilité de l'OHADA et l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication, à l'aide de logiciel comptable et d'outils bureautiques (Word, Excel), dans l'enseignement des écoles organisant les filières techniques commerciales. Le projet prévoit la requalification du personnel enseignant (13.000 enseignantes et enseignants), la réadaptation des programmes d'études et du matériel didactique, la dotation en software comptable moderne et la création d'infrastructures équipées d'instruments adaptés à l'enseignement de la comptabilité informatisée.

2 - Un projet national

« Les innovations techniques intervenues ces dernières années, particulièrement sous l'impulsion du développement rapide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), rendent possibles une transformation de l'économie et une amélioration des conditions de vie de nombreuses personnes. ». Conseil Economique et Social des Nations Unies, 2018 https://unctad.org/meetings/fr/SessionalDocuments/cen162018d3_frpdf.

En République Démocratique du Congo, comme dans le reste du monde globalisé, les compétences dans le domaine des Technologies de l'information et la Communication (TIC) sont de plus en plus nécessaires dans tous les emplois, notamment dans le domaine de l'administration et de la gestion comptable. Les entreprises, à l'échelle locale et internationale, ont toujours recours aux systèmes

informatiques pour la gestion comptable. Par conséquent, le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté de la République Démocratique du Congo a estimé prioritaire le lancement d'un projet national visant le renforcement des compétences numériques dans la formation des techniciennes et techniciens comptables.

3 - Objectifs généraux

Avec le processus de renforcement digital de la comptabilité et l'apprentissage de la manipulation des outils informatiques, le projet contribue à l'amélioration de la qualité des enseignements en comptabilité dans les écoles des filières techniques commerciales.

Le projet vise également à :

- Former des techniciennes et techniciens Assistants comptables, capables de maîtriser les outils informatiques actuels indispensables à la gestion de la comptabilité et répondant aux exigences du secteur public, des grandes et petites entreprises ;
- Faciliter l'adéquation à la normalisation imposée par le système OHADA;
- Favoriser l'accès aux informations grâce aux technologies numériques ;
- Eviter d'accroître le *digital divide* et les conséquentes difficultés des entreprises dans la quête de compétitivité à l'échelle internationale ;
- S'assurer que l'activité scolaire puisse se poursuivre même en cas d'interruption de la présence physique suite à la diffusion d'épidémies (la fermeture forcée des écoles due au coronavirus a eu comme conséquence une suspension totale des parcours de formation);
- Favoriser l'émergence d'initiatives d'auto-entreprenariat et fournir des instruments utiles dans la gestion de startups et de petites entreprises orientées vers des demandes locales de services impliquant l'utilisation des TIC;
- Créer un environnement propice à un enseignement de qualité, mettre en adéquation les formations avec les besoins du monde du travail et s'ouvrir à l'international ;
- Se mettre à jour dans le suivi la révolution informatique en cours.

4 - Acteurs impliqués

- Le Ministère de l'Education Nationale et Nouvelle Citoyenneté, à travers l'Inspection Générale et la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique, exerce un rôle de coordination du projet, s'occupe de la constitution des programmes à l'échelle nationale, du monitoring ponctuel des activités et du financement partiel de l'ensemble du projet.
- Banana.ch SA, entreprise partenaire technologique, apporte sa contribution, premièrement grâce à la mise à disposition gratuite de logiciels adaptés aux technologies locales, et deuxièmement au travers de son travail minutieux d'adaptation des logiciels aux contraintes imposées par le système Comptable OHADA. Banana.ch SA exerce également un rôle de facilitateur dans la recherche de financements.
- Les autorités des 60 provinces éducationnelles en charge de l'organisation de l'enseignement s'occupent de la formation des formateurs et dans un second temps de la formation des enseignants en comptabilité et informatique. Ce travail demande aux institutions en charge de grandes disponibilités en financements.
- Le Conseil Permanent de Comptabilité au Congo (CPCC) est l'organe de normalisation comptable en République Démocratique du Congo qui se charge de la mise à disposition d'expertise sur les aspects comptables et sur les thématiques OHADA.

5 - Gestion du Projet

L'Inspection Générale et la Direction des Programmes Scolaires et du Matériel Didactique ont été mandatées par le Ministère pour superviser la conception et la gestion du projet.

Ces deux organisations disposent d'une structure professionnelle bien articulée, capable d'élaborer des programmes d'enseignement et d'assurer la surveillance pédagogique sur l'ensemble du territoire national. Elles jouent également un rôle clé dans la formation des enseignants et dans l'amélioration des infrastructures techniques des écoles. Elles constituent ainsi les moteurs principaux de la digitalisation des établissements scolaires.

Le projet, axé dans un premier temps sur la formation des enseignants, a également mis en lumière le rôle essentiel de la Cellule des Programmes Scolaires Commerciaux. Cette dernière a assuré la coordination de la création des plans de comptes et a été chargée de l'élaboration des modules de formation. Grâce à son action, elle a contribué à structurer et à renforcer l'enseignement commercial en intégrant efficacement les outils numériques.

6 - Partenariat public-privé

Ce partenariat public-privé s'inscrit notamment dans l'Objectif 17 de l'Agenda 2030 pour le développement durable, lequel vise entre autres au renforcement des capacités technologiques et d'innovation dans l'informatique et la communication dans les pays moins avancés.

Cette forme de coordination est de plus en plus appliquée dans les projets et les programmes de coopération au développement. A titre d'exemple, elle se trouve au cœur de la stratégie de Renforcement des compétences numériques promue par la *Commission de la science et de la technique au service du développement* des Nations Unies. Comme explicité par cette institution multilatérale dans un rapport de 2018 https://unctad.org/meetings/fi/SessionalDocuments/cen16201843_firpdf}, il s'agit d'impliquer davantage les entrepreneurs technologiques dans la contribution au développement d'instruments de formation pour l'enseignement des compétences numériques diverses.

B. Le logiciel Banana Comptabilité

1 - Avantages

Les logiciels de comptabilité professionnelle présentent des similitudes. Ils sont tous basés sur le principe de la comptabilité en partie double. Ils préparent les différents bilans, comptes de résultat et rapports nécessaires. Concernant les aspects comptables, ils offrent des fonctionnalités plus ou moins identiques. De manière similaire à l'apprentissage de la conduite d'une voiture, une fois qu'une personne a appris à utiliser un logiciel de comptabilité, elle est capable de passer facilement à un autre.

Toutefois les différentes solutions comptables peuvent diverger de manière significative en fonction de leurs caractéristiques techniques, de leur convivialité, etc. Beaucoup nécessitent des serveurs, d'autres fonctionnent uniquement dans le cloud. La plupart sont destinées à des entreprises de taille importante, présentent une grande variété de fonctionnalités et peuvent être très difficiles à utiliser. La grande majorité n'est pas adaptée à une utilisation dans un contexte éducatif.

Au début du projet, la Cellule des branches commerciales de la Direction des Programmes Scolaires et Matériel Didactique a donc effectué une analyse de divers produits. En 2018, elle a identifié l'entreprise Banana.ch SA comme un possible partenaire technologique pour la réalisation de la stratégie d'élaboration et d'implémentation du logiciel comptable adapté à l'enseignement. Selon les analyses des experts de l'enseignement congolais, les logiciels de Banana.ch SA sont les plus appropriés pour entreprendre le processus de renforcement de l'enseignement, en raison de la série suivante de caractéristiques bien identifiées qui se sont révélées décisives dans le succès du projet.

Les avantages du logiciel Banana Comptabilité sont les suivants :

 Banana Comptabilité est un logiciel de comptabilité destiné aux petites entreprises et peut être facilement installé sur des ordinateurs avec des ressources limitées, sans nécessiter de serveur ni de personnel spécialisé;

- Le logiciel fonctionne de manière similaire à Microsoft Excel, il est facile à utiliser et permet à chaque élève de réaliser les exercices de manière autonome, puis de transmettre le résultat à l'enseignant;
- Le logiciel est disponible en langue française et est également accompagné d'une documentation complète ;
- Le logiciel est international, conçu pour être adapté à des usages et des pays spécifiques. Cela a permis de créer des solutions sur mesure pour le SYSCOHADA;
- Le logiciel est destiné aux personnes sans connaissances comptables, il a été développé dans l'optique de faciliter l'apprentissage de la méthode de la partie double ;
- Pour faciliter davantage l'utilisation par des étudiants, des modèles simplifiés dépourvus de certaines fonctionnalités non nécessaires dans un cadre éducatif ont été élaborés ;
- Banana.ch met gratuitement le logiciel à disposition des écoles.

2 - Partenaire technique Banana.ch

La société Banana.ch, productrice du logiciel Banana Comptabilité, est leader dans l'offre de software de comptabilité professionnelle pour petites entreprises et pour l'enseignement. Elle fournit ses produits informatiques de très haute qualité dans plus de 180 pays. En 2002, Banana.ch SA a été la première entreprise au monde à proposer un système de certification des données comptables utilisant des sceaux numériques progressifs (blockchain). La capacité d'articuler et de faire évoluer ses services selon les exigences de l'enseignement en comptabilité a permis à l'entreprise de se positionner à la première place des partenaires de formation en Suisse.

La société Banana.ch, productrice du logiciel Banana Comptabilité, collaborait déjà avec des instituts de formation, notamment avec des écoles en Afrique. Elle s'est déclarée prête à soutenir les efforts du ministère de diverses manières, dans une optique de coopération (ESG).

Voici les principaux éléments de cette collaboration :

- Signature d'un contrat de partenariat public-privé pour une durée de plusieurs années ;
- Soutien à l'élaboration d'une formation adaptée au contexte réglementaire et éducatif de la RDC ;
- Mise à disposition gratuite des licences logicielles pour toutes les écoles de la RDC sous la supervision de l'Inspection Générale ;
- Possibilité pour les écoles d'utiliser le logiciel non seulement à des fins pédagogiques mais aussi administratives, afin de moderniser leur gestion et leur comptabilité financière ;
- Le logiciel mis à disposition est le même que celui vendu aux entreprises avec une licence d'une valeur de 149 USD par poste. À titre indicatif, en considérant une installation d'environ 10'000 ordinateurs dans les écoles, la valeur théorique de la contribution est d'environ 1,5 million USD par an. Cette valeur augmente constamment avec l'ajout de nouvelles écoles équipées d'ordinateurs pour l'enseignement.
- Offre d'un soutien technique constant et gratuit pour le personnel du ministère ;
- Prise en charge des coûts de développement pour l'adaptation au système SYSCHOADA;
- Prise en charge des coûts d'adaptation aux besoins spécifiques de la RDC en matière de gestion et de rapports de TVA;
- Prise en charge des coûts de l'embauche d'un développeur à temps plein basé à Kinshasa, formé
 et assisté par l'entreprise elle-même, pour fournir une assistance et effectuer les développements
 nécessaires;
- Possibilité d'utiliser l'infrastructure digitale de Banana.ch pour disposer des modèles, des extensions nécessaires à l'enseignement et des mises à jour ;
- Évaluation constante des résultats obtenus et des défis rencontrés, avec pour cela des visites dans les écoles, pour rendre la solution plus efficace ;
- Soutien méthodologique au ministère dans la gestion du projet en utilisant la méthodologie AGILE;
- Apport de la vision suisse de l'évolution technologique en matière de formation et d'innovation,
 la Suisse étant l'une des nations les plus avancées au monde en ces domaines;

• Soutien à l'association Botangisi pour trouver et fournir un appui financier au projet.

3 - Méthodologie AGILE

Pour aider le ministère à surmonter les difficultés liées à la gestion du projet, Banana.ch a proposé d'adopter la méthodologie AGILE, qu'elle utilisait déjà depuis plusieurs années.

Cette méthodologie de gestion de projet est largement utilisée dans les domaines innovants et par les startups, souvent confrontés à de nombreux défis imprévisibles et à des ressources limitées. Elle repose sur une vision globale définissant les objectifs à atteindre, tout en avançant par étapes progressives. Contrairement aux approches traditionnelles, les phases du projet ne sont pas entièrement définies au départ. Des objectifs limités, réalisables dans un laps de temps court et bien défini, sont fixés au fur et à mesure. A la fin de chaque phase, une évaluation est réalisée pour analyser les résultats obtenus et identifier les éventuels problèmes. Sur cette base, les étapes suivantes sont planifiées, permettant ainsi d'avancer progressivement et efficacement vers l'objectif final.

L'adoption de cette méthodologie s'est rapidement révélée efficace et bien adaptée. Les fonctionnaires du ministère, déjà habitués à gérer des changements constants, à analyser les problèmes de manière collaborative et à proposer des solutions, ont trouvé dans l'AGILE un outil naturel et performant.

La méthodologie a ensuite été adoptée pour l'ensemble du projet, devenant la norme. Chaque tâche est désormais planifiée sur un horizon court, exécutée, puis suivie d'une évaluation des résultats afin d'apporter les ajustements nécessaires.

L'approche AGILE a significativement contribué à l'amélioration de la qualité des résultats et au succès global du projet.

4 - Localisation du logiciel

Le logiciel Banana Comptabilité a été conçu pour s'adapter aux diverses règles comptables des pays où il est utilisé. Dans le cadre de ce projet, une localisation spécifique a été développée pour répondre aux exigences du système comptable SYSCOHADA.

Les spécialistes de la Cellule des Branches Commerciales, avec le soutien de l'Assistance Technique, du Conseil Permanent de Comptabilité au Congo (CPCC) et des techniciens de Banana.ch, ont élaboré des plans comptables conformes aux normes OHADA. Puis, les développeurs de l'Assistance Technique, en collaboration étroite avec les experts du Ministère de l'EPST, ont créé des extensions permettant l'impression automatisée du bilan, du compte de résultats et du tableau des flux de trésorerie.

Grâce à ces efforts, Banana Comptabilité propose désormais toutes les fonctionnalités nécessaires pour être pleinement conforme au système comptable OHADA, répondant ainsi aux besoins éducatifs et professionnels locaux.

C. La formation des enseignants

1 - Défis à relever

Le système éducatif congolais est confronté à un manque structurel de financements. Bien que le projet ait initialement prévu l'équipement des écoles en salles informatiques, les ressources financières nécessaires n'étaient pas disponibles. Ni le ministère ni les autres entités impliquées ne disposaient de fonds spécifiques pour soutenir la numérisation de l'enseignement de la comptabilité.

Cependant, le ministère bénéficiait d'une structure professionnelle solide, capable de soutenir les écoles et les enseignants à l'échelle nationale. Face à ces contraintes, l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale a choisi de transformer cette difficulté en opportunité, en recentrant le projet autour de trois axes principaux :

- Prioriser la formation du corps enseignant ;
- Surmonter les contraintes financières grâce à la collaboration avec les provinces et les écoles ;
- Valoriser les infrastructures existantes et soutenir les écoles et les enseignants dans l'acquisition d'outils informatiques.

2 - Matériel didactique

La Cellule des Branches Commerciales joue un rôle central dans le renforcement des capacités des enseignants et l'amélioration de la formation en comptabilité à travers tout le pays. En tant que moteur des efforts de modernisation, elle a coordonné les initiatives visant à intégrer des outils numériques et des pratiques modernes dans l'enseignement.

Dans ce cadre, les responsables de la Cellule ont élaboré un module de formation intensif, conçu pour être animé sur une période de 10 à 13 jours. Ce module a été développé pour répondre au défi majeur de l'absence, dans de nombreuses écoles, de techniciens formés pour gérer et utiliser les ordinateurs. Cette réalité a conduit la Cellule à ne pas se limiter aux aspects purement comptables, mais à inclure des éléments essentiels liés à l'informatique.

Le contenu du module formation comprend :

- La gestion et l'utilisation d'un ordinateur sous Windows ;
- L'installation du logiciel Banana Comptabilité sur les ordinateurs ;
- Une introduction au système comptable OHADA;
- L'utilisation pratique du logiciel pour la tenue de la comptabilité ;
- L'édition des livres comptables et l'impression des états financiers conformes aux normes OHADA.

Ce module visait non seulement à enseigner les compétences comptables, mais aussi à permettre aux enseignants et élèves de maîtriser les outils informatiques nécessaires pour une gestion comptable moderne et efficace. Grâce à cet effort, la Cellule a contribué de manière significative à rapprocher les écoles des exigences du monde professionnel.

3 - La formation en cascade

Etant donné qu'il n'a pas été possible de former directement tous les enseignants, une stratégie en cascade a été développée. Celle-ci a prévu en premier lieu la formation des Inspecteurs du niveau central, lesquels ont ensuite été amenés à déployer la formation des noyaux de formateurs dans les différentes Provinces éducationnelles, et les formateurs ont initié les enseignants.

L'Inspection Générale de l'Education Nationale a alloué des fonds limités à ce projet.

Le projet a pu avancer grâce à la collaboration de toutes les parties.

- L'Inspection Générale de l'Education Nationale, les Inspections provinciales et les Instituts de formation ont pris en charge les coûts du personnel nécessaires à la formation des enseignants dans le cadre normal de leur travail.
- Les formateurs, inspecteurs et enseignants ont parfois renoncé à leurs rétributions ou au remboursement de leurs frais.
- Pour la formation, des salles informatiques déjà équipées sur le territoire ont été utilisées.
 - o Le personnel de l'Inspection a utilisé ses propres moyens informatiques.
 - o Pour la formation des formateurs du Ministère, chacun a utilisé son propre ordinateur.

- O Pour la formation des formateurs dans les provinces, des écoles équipées ont gentiment mis à disposition leurs salles informatiques pendant toute la durée des cours.
- o Pour la formation des enseignants, les écoles ont gracieusement mis à disposition leurs salles.
- O De nombreux enseignants ont fait des efforts pour acheter leur propre ordinateur personnel, utilisé ensuite à des fins professionnelles.

4 - La formation des formateurs du Ministère

Les membres du noyau national sont au nombre de 26. Ils assurent la formation des noyaux provinciaux.

En 2018, la première session de formation des Inspecteurs du niveau central a été organisée dans la capitale Kinshasa. Cette session de formation a suscité beaucoup d'intérêt et a obtenu un très haut degré de satisfaction. Pour beaucoup de participants qui n'avaient jamais vu ni utilisé ce logiciel de comptabilité, c'était une nouveauté et une innovation.

Les réactions des participants au contenu de la formation ont permis d'améliorer le matériel utilisé.

5 - La formation des formateurs provinciaux

Les provinciaux forment les professeurs des écoles au niveau des provinces éducationnelles.

La formation des noyaux provinciaux a connu deux moments :

- Octobre à décembre 2019, dans 9 provinces éducationnelles : 50 participants ont été formés sur chaque site de formation, soit un total de 450 Inspecteurs provinciaux et d'une poignée de Professeurs constitués comme membre des noyaux provinciaux ;
- Avril 2023: les inspecteurs de 60 Provinces éducationnelles ont reçu une formation de complément sur l'utilisation de logiciel Banana comptabilité. La formation a été organisée sous forme de regroupement de deux ou trois provinces éducationnelles dans 26 sites, à savoir les chefs-lieux de Provinces Administratives. Chaque site a accueilli 50 participants, et un total de 1300 Inspecteurs et Professeurs de la filière commerciale et gestion ont ainsi vu leurs compétences en comptabilité numérisée être renforcées.

6- La formation des enseignants

Peu de temps après le renforcement de leurs capacités, les formateurs provinciaux ont eu à animer des formations à l'intention des enseignants des écoles commerciales. Immédiatement après ces séances de formation passées dans les écoles équipées de salles informatiques, des enseignants enthousiastes ont installé le logiciel Banana Comptabilité et l'ont de suite utilisé dans les salles de cours avec les élèves.

Ce fut une étape importante franchie, laquelle a permis aux enseignants expérimentés d'acquérir des nouvelles compétences, d'apprendre une nouvelle approche d'enseignement et de tenter une nouvelle expérience. La satisfaction aussi bien des élèves que des parents était au comble, même si la critique majeure pointait le manque ou l'insuffisance d'ordinateurs pour les élèves.

Grâce à la formation assurée par le noyau provincial de chaque province éducationnelle, les professeurs de 5.769 écoles ont été formés à raison de deux professeurs par école, l'un en comptabilité, l'autre en l'informatique. Un total de 11.538 professeurs a donc été formé à l'apprentissage en classe de l'utilisation du logiciel comptable Banana Comptabilité, choisi comme outil d'apprentissage et d'évaluation des situations d'intégration pratique.

Le choix de former deux professeurs par école repose sur le constat d'un besoin de complémentarité. Dans certaines écoles, les professeurs de comptabilité devant transmettre aux élèves l'utilisation des

logiciels comptables ne maitrisent pas correctement les outils informatiques, et les professeurs d'informatique n'ont généralement pas assez de notions de comptabilité. Aussi le Ministère, à travers le service national de formation SERNAFOR qui relève de l'Inspection Générale de l'Education Nationale, a-t-il décidé de former des binômes de professeurs afin qu'ils se complètent au sein des unités d'actions pédagogiques.

7 - Adaptation de la réglementation

Toutefois, le Règlement prévoyait toujours que la formation, les exercices et les examens soient réalisés manuellement.

Le Ministère a donc dû adapter la réglementation en donnant aux écoles équipées d'ordinateurs les prérogatives d'assurer des formations et de réaliser des exercices et des examens à l'aide des logiciels. Ainsi la RDC a été l'une des premières nations au monde à introduire sur tout le territoire national la possibilité d'effectuer des tests comptables et des examens avec des logiciels.

L'adaptation de la règlementation a été réalisée lors de la première vague de formation.

8 - Support aux écoles

Pendant toute la durée du projet, les écoles ont bénéficié du soutien constant des experts provinciaux et de la Cellule.

Ce contact régulier a été essentiel pour identifier les problèmes rencontrés sur le terrain et réadapter l'approche en conséquence. Les experts provinciaux ont apporté un accompagnement de proximité, tandis que la Cellule assurait la coordination centrale et le suivi des initiatives.

Cette collaboration a permis d'effectuer rapidement les ajustements nécessaires, que ce soit dans les formations, les outils pédagogiques ou la mise en œuvre technique. Elle a aussi facilité l'appropriation du nouveau système par les enseignants et les élèves, en répondant directement à leurs besoins et en intégrant leurs retours.

Ce soutien continu a renforcé l'efficacité du déploiement tout en impliquant pleinement les acteurs locaux dans la réussite du projet.

D. La formation des élèves

Données globales:

- Selon l'Inspection Générale en charge de l'évaluation pédagogique du cycle long, plus au moins 76.000 élèves ont été formés jusqu'à la fin de leur cursus et ont fait l'objet de l'évaluation certificative (Examen d'Etat ou Baccalauréat).
- 5.769 écoles organisant la filière commerciale et gestion ont utilisé le logiciel Banana Comptabilité comme outil pratique d'apprentissage en classe.

Le métier de comptable vit une période faste, où les innovations technologiques n'ont jamais autant rebattu les cartes. Savoir recourir aux plus récents logiciels est devenu crucial pour se projeter dans l'avenir de la profession. Le Ministère de l'Education Nationale prépare ainsi les apprenants au travail numérique et intègre l'utilisation de logiciels comptables pour une formation plus concrète et adaptée aux évolutions futures des carrières comptables.

1 - L'utilisation des logiciels comptables

Cette dynamique qui consiste à utiliser les logiciels comptables bénéficie à la fois aux apprenants et à leurs futurs recruteurs. Étudier la comptabilité avec des outils numériques de comptabilité et de gestion

permet aux apprenants d'être plus recherchés sur le marché du travail. « Les outils comptables sont cruciaux dans la formation des étudiants, ils leur apportent non seulement un savoir-faire technique mais aussi une vision concrète de leur futur environnement professionnel ».

Le monde du travail recrute des personnes qui savent déjà utiliser les outils comptables numérique. Former les élèves à ces outils permet donc de répondre également aux besoins des Chefs d'entreprise, en établissant un lien direct entre la pertinence de la formation et les exigences du marché.

2 - Les 8 activités du module de formation

Le module de formation a été conçu pour permettre aux participants d'acquérir une compréhension approfondie des principes fondamentaux de la comptabilité tout en utilisant le logiciel Banana Comptabilité comme outil d'apprentissage. Grâce à une approche structurée et progressive, les participants développent des compétences pratiques et essentielles, allant de la configuration de plans de comptes à la gestion de la trésorerie, des actifs immobilisés et des états financiers. Ce programme allie théorie et pratique, et a pour objectif de renforcer la maîtrise des techniques comptables tout en intégrant l'utilisation d'outils numériques modernes. Il est structuré autour de 8 activités.

Activité 1 : Approche introductive

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Définir un logiciel comptable ;
- Expliquer l'importance et les caractéristiques d'un logiciel comptable ;
- Présenter le logiciel Banana Comptabilité ;
- Installer le logiciel Banana Comptabilité et en activer l'abonnement.

Activité 2 : Configuration du plan des comptes

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Appliquer les notions de configuration d'un plan de compte en utilisant le logiciel Banana Comptabilité;
- Configurer le système de regroupement et de totalisation ;
- Utiliser la comptabilité en partie double à l'aide du logiciel Banana Comptabilité.

Activité 3 : Comptabilisation

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Expliquer les notions de la comptabilisation à l'aide du logiciel comptable ;
- Distinguer les types d'écritures dans le logiciel comptable ;
- Utiliser la comptabilité en partie double avec TVA.

Activité 4: Introduction à la facturation

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Créer la facture avec ou sans TVA à l'aide du logiciel ;
- Imprimer la facture suivant un modèle choisi.

Activité 5 : Gestion de trésorerie

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Créer les journaux auxiliaires de la trésorerie (cash manager) avec ou sans TVA;
- Enregistrer les mouvements de la trésorerie ;
- Importer les mouvements de la trésorerie au journal centralisateur.

Activité 6 : Gestion des actifs Immobilisés amortissables (registre des actifs)

Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Créer le registre des biens amortissables ;
- Enregistrer les articles amortissables ;
- Créer les lignes d'amortissements ;

• Importer les écritures amortissements au journal centralisateur.

Activité 7 : Edition des Grand livre, Balance et états financiers

Au terme de cette activité, le participant est capable d'éditer ou d'imprimer le Grand livre, la balance et les états financiers.

Activité 8 : Protection des écritures et des données comptables (bloquer écritures et certification) Au terme de cette activité, le participant est capable de :

- Bloquer les mouvements de la comptabilité;
- Vérifier le bloc écriture ;
- Débloquer les écritures.

3 - Les examens et centres de passation

Concernant le secteur commercial, notamment la filière commerciale et gestion, la Situation d'Intégration Pratique de la branche « cœur de métier » (comptabilité) se déroule sur ordinateur avec le logiciel comptable approprié Banana Comptabilité.

L'examen de pratique professionnelle vise à vérifier si chaque candidat a bien acquis les compétences requises dans l'exécution d'une tâche spécifique.

La pratique professionnelle est organisée dans un centre de regroupement qui reçoit les candidats d'un nombre d'écoles bien défini (tout au plus 10).

Le centre de regroupement est une école choisie pour des raisons d'accessibilité, de proximité avec les autres écoles qui y sont affectées et de disposition d'une salle informatique équipée où ordinateurs et imprimantes sont connectés en réseau local.

Lors de passation de l'examen, les examinateurs (enseignants de comptabilité et informatiques) sous la supervision de l'Inspecteur-chef de centre reçoivent les candidats à tour de rôle selon la capacité de la salle informatique.

- Le candidat reçoit le cahier d'items et passe son examen suivant les consignes (voir l'Exemple d'une Situation d'Intégration Pratique);
- Une fois son travail terminé, chaque candidat lance l'impression de sa production et les examinateurs récupèrent les copies pour correction ;
- La correction se fait lorsque tous les candidats affectés dans un centre ont passé leur épreuve.

NB.: Un exemple d'une Situation d'Intégration Pratique est disponible en annexe.

E. La validation du projet

L'Inspectorat général et la Cellule ont assuré le suivi continu de la formation en comptabilité dispensée aux élèves. Ce suivi a été réalisé grâce à un contact direct régulier avec les enseignants et les inspecteurs, grâce à des visites sur le terrain et par des enquêtes approfondies. Cette approche proactive a permis de recueillir des retours concrets sur les défis rencontrés, de comprendre les besoins spécifiques des établissements et d'ajuster les méthodes pédagogiques pour garantir l'efficacité de l'enseignement.

Il a été constaté un vif intérêt et un fort appui pour ce nouveau type de formation, non seulement de la part des enseignants qui ont enrichi leurs compétences, mais aussi de la part des élèves, motivés par l'intégration d'outils modernes, et de la part des parents qui ont apprécié la pertinence et l'impact concret de cette initiative sur l'apprentissage de leurs enfants. Cette reconnaissance unanime a contribué à renforcer l'engagement de toutes les parties prenantes et à faire de cette formation un modèle d'innovation pédagogique.

1 - Etude scientifique 2022

En novembre 2022, une recherche titrée « Intégration du Logiciel Banana Comptabilité en Section Commerciale et Gestion dans les Ecoles de la Sous-Division de Lubumbashi 1 » a été publiée dans une revue scientifique de la ville de Lubumbashi, chef-lieu de la Province Educationnelle du Haut-Katanga 1.

Ses conclusions sont alors plus qu'encourageantes :

- Sur 131 écoles examinées, seulement 39 disposaient d'outils informatiques ;
- Sur 39 enseignants dont les écoles disposaient d'outils informatiques, 36 avaient suivi la formation organisée par le Ministère de l'EPST;
- 74,4% des enseignants avaient déjà intégré l'utilisation de logiciels dans leur enseignement ;
- La satisfaction était positive pour 36 enseignants ;
- 37 enseignants ont indiqué que les élèves avaient réagi positivement à l'utilisation du logiciel;
- Les plaintes étaient liées au manque d'outils informatiques ;
- Le logiciel a été capable d'exécuter toutes les fonctions requises et a permis de gagner du temps et de mieux vérifier les opérations effectuées.

Ces résultats démontrent l'efficacité de la formation développée par les fonctionnaires du Ministère de l'EPST et de l'approche en cascade utilisée. La plupart des écoles disposant de salles de classe adaptées au numérique avaient formé leurs enseignants, les rendant ainsi capables d'initier l'utilisation du système OHADA pour installer et apprendre aux élèves à utiliser le logiciel Banana Comptabilité. Cette recherche structurée et approfondie confirme les constats faits lors des visites d'écoles par l'Assistance Technique.

La dynamique positive observée dans les écoles, impulsée par la formation des enseignants et par la fourniture du logiciel, est marquée par les faits suivants :

- Des ordinateurs non en service ou peu utilisés avant la formation ont été, après la formation, mis à jour avec de nouveaux systèmes d'exploitation et utilisés quotidiennement ;
- Ces ordinateurs ne servent pas seulement à l'enseignement de la comptabilité mais aussi à d'autres tâches :
- Les enseignants ont été très heureux d'avoir eu l'opportunité d'être formés sur le système OHADA et d'utiliser un logiciel de comptabilité ;
- Avec l'utilisation des ordinateurs et du logiciel de comptabilité, les élèves élargissent leurs perspectives d'apprentissage ;
- Les enseignants et les Chefs d'Etablissement ont été surmotivés pour mobiliser leurs ressources propres afin de renforcer et de perpétuer l'initiative par l'acquisition d'ordinateurs et par la pratique d'un logiciel de comptabilité.

2 - Activité de test et résultats

Une activité de test a été organisée dans le cadre de l'évaluation des compétences pratiques (SIP) des élèves de la filière commerciale en République Démocratique du Congo. Ce test a concerné les élèves utilisant le logiciel Banana Comptabilité comme outil d'apprentissage, et visait à préparer les élèves aux examens certificatifs en évaluant leur maîtrise des compétences pratiques et en identifiant les ajustements nécessaires.

Objectifs principaux:

- Mesurer la maîtrise des compétences en comptabilité informatisée avec le logiciel Banana Comptabilité.
- Valider les situations d'intégration pratiques.
- Orienter les futures évaluations certificatives pour une meilleure adaptation au niveau des apprenants.

Organisation:

- 10 provinces éducatives sélectionnées, dont plusieurs à Kinshasa.
- 94 écoles participantes, soit 1.001 candidats.
- 7 jours durant, incluant ledit test, la correction et l'analyse sur place.

Résultats:

• 53,1% des candidats ont réussi le test.

Principaux défis identifiés :

- Maîtrise insuffisante des bases de la comptabilité dans certaines écoles.
- Retard dans la formation sur le logiciel dans certaines zones.
- Problèmes techniques (absence de connexion réseau, manque d'énergie électrique, ordinateurs infectés par des virus).

Recommandations:

- Renforcer les formations sur le logiciel Banana Comptabilité dans les écoles en retard.
- Acquérir des équipements adéquats (groupes électrogènes, antivirus, connexions réseau).
- Planifier les apprentissages selon le calendrier des examens certificatifs.

Perspectives:

- Les résultats du test vont servir à bien ajuster les évaluations certificatives prévues et à élaborer un plan d'action pour améliorer l'intégration du logiciel Banana Comptabilité dans l'enseignement pour l'année scolaire 2024-2025. Une mission de supervision est également prévue pour s'assurer du bon déroulement des examens avec ce logiciel.
- Ce programme marque une avancée significative vers la modernisation de l'enseignement de la comptabilité et le développement des compétences numériques chez les élèves.

3 - Visite dans les écoles

Après une première phase de formations en présentiel, les restrictions liées à la pandémie du Covid19 ont conduit à des échanges à distance entre l'Assistance Technique et le Ministère de l'EPST. Ce n'est qu'en juin 2022 qu'une visite à Kinshasa a pu être organisée, cette fois en collaboration avec les responsables et les techniciens de l'entreprise Banana.ch, impliqués dans le projet. Cette visite a permis d'échanger directement avec les responsables du Ministère, de faire le point sur les avancées du projet et d'identifier les prochaines étapes à suivre.

Au cours de cette visite, l'intégration du logiciel Banana Comptabilité dans le processus d'enseignement a été évaluée dans plusieurs écoles. Les échanges, menés entre les inspecteurs, enseignants et élèves, avaient pour but de recueillir des retours pratiques sur l'utilisation du logiciel, de comprendre les difficultés rencontrées et de discuter des améliorations possibles. L'implication directe des techniciens de Banana.ch a nourri la pertinence des discussions et a apporté des clarifications techniques immédiates.

Les retours ont révélé une satisfaction générale quant à l'utilisation du logiciel, perçu comme un outil efficace pour l'apprentissage de la comptabilité. Cependant, plusieurs défis logistiques ont été soulignés, comme le manque d'ordinateurs qui oblige les élèves à travailler en petits groupes, ou les coupures fréquentes d'électricité qui perturbent les séances. Et une préoccupation récurrente des élèves portait sur l'adéquation du logiciel avec le monde professionnel. Les représentants de Banana.ch ont à ce propos expliqué que le logiciel, bien qu'adapté à l'enseignement, reposait sur les principes universels de la comptabilité en partie double, et rendait ainsi l'adaptation à d'autres logiciels simple et intuitive.

Ces visites, marquées par la participation et la collaboration, ont permis de renforcer le dialogue entre les parties prenantes, d'identifier des pistes d'amélioration, et de souligner l'engagement commun pour une formation de qualité, intégrant efficacement les outils numériques.

F. Effets annexes observés

1 - La gestion comptable des écoles

Dans de nombreuses écoles, la gestion comptable est encore manuelle. Face à cette situation, les établissements ont exprimé le besoin d'un système modernisé, notamment pour gérer plus efficacement les cotisations des familles à l'aide d'ordinateurs.

Dans certains cas, le logiciel a été utilisé pour la gestion comptable des écoles elles-mêmes ou pour l'enregistrement mensuel des frais scolaires payés par les ménages. Cela a amélioré la gestion financière, renforcé la transparence envers les familles et permis une meilleure appropriation des nouvelles technologies par les établissements. Cette transition a également facilité le renforcement des compétences des enseignants.

Les provinces et le ministère, soucieux d'optimiser l'utilisation des ressources financières, ont soutenu cette modernisation. Les Cellules ont aidé les écoles à élaborer des plans comptables idoines et à adopter Banana Comptabilité, une solution simple et performante.

Les bénéfices de la comptabilité informatisée ont rapidement convaincu les écoles, les encourageant à moderniser leurs pratiques. Cette évolution a également favorisé la formation des élèves aux outils numériques, enrichissant leurs compétences et les préparant aux exigences du monde professionnel.

2 - Le soutien aux entreprises

Banana.ch a signalé qu'en Suisse plusieurs enseignants en comptabilité exercent également des activités de conseil auprès des entreprises. Ces activités présentent des avantages significatifs, tant pour l'enseignement que pour les entreprises. Les petites et moyennes entreprises locales bénéficient de l'assistance de professionnels qualifiés pour la gestion de leur entreprise et pour la formation de leur personnel. En parallèle, les enseignants acquièrent une expérience concrète des besoins réels des entreprises, intègrent ensuite ces connaissances pratiques à leurs cours, rendant l'enseignement plus pertinent et mieux adapté aux exigences du monde professionnel.

Une tendance similaire a été observée chez certains enseignants locaux. La Cellule a donc sensibilisé les enseignants à l'importance de ces expériences pratiques en entreprise. Dans la mesure du possible, elle a soutenu ces activités annexes, estimant qu'elles enrichissaient à la fois les compétences des enseignants et la qualité de la formation des élèves.

G. Chiffres-clefs du projet et phases réalisées

Chiffres-clefs:

- Les formateurs du ministère, membres du noyau national, sont au nombre de 26. Ils assurent la formation des noyaux provinciaux, lesquels forment les professeurs des écoles à travers leurs provinces éducationnelles ;
- La formation des noyaux provinciaux a connu deux moments :
 - Octobre à décembre 2019, dans 9 provinces éducationnelles : 50 participants ont été formés sur chaque site de formation, soit un total de 450 Inspecteurs provinciaux et d'une poignée de Professeurs constitués comme membre des noyaux provinciaux;
 - Avril 2023 : les inspecteurs de 60 provinces éducationnelles ont reçu une formation de complément sur l'utilisation de logiciel Banana comptabilité. La formation a été organisée en regroupant dans les 26 chefs-lieux de Provinces administratives deux ou

trois provinces éducationnelles. Chaque site a accueilli 50 participants. Un total de 1300 Inspecteurs et Professeurs de la filière commerciale et gestion ont ainsi vu leurs compétences en comptabilité numérisée être renforcées.

- Les professeurs de 5.769 écoles ont été formés à raison de deux professeurs par école, l'un en comptabilité, l'autre en l'informatique. Un total de 11.538 Professeurs a donc été formé à l'apprentissage en classe de l'utilisation du logiciel comptable Banana Comptabilité, choisi comme outil d'apprentissage et d'évaluation des situations d'intégration pratique.
- Plus au moins 76.000 élèves ont été formés jusqu'à la fin de leur cursus et ont fait l'objet de l'évaluation certificative (Examen d'Etat ou Baccalauréat).
- 5.769 écoles organisant la filière commerciale et gestion ont utilisé le logiciel Banana Comptabilité comme outil pratique d'apprentissage en classe.

Période	Phase du projet
2016-2017	Montage du projet.
2017-2018	Recherche et sélection du partenaire technologique.
2018-2019	Adaptation du logiciel de comptabilité, élaboration du module de formation, expérimentation et installation du logiciel dans les écoles, formation des formateurs Nationaux et adaptation du programme des études.
2019-2020	Formation des formateurs dans les provinces : (i) Kinshasa (Mont Amba, Funa, Lukunga, Tshangu et Plateau) ; (ii) Haut-Katanga1 ; (iii) Lualaba 1 ; (iv) Kongo Central 1,2 et 3. Elaboration du matériel didactique, installation du software dans les salles informatiques, expérimentation avec les élèves du 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années, amélioration du software ; mise en œuvre de la solution TVA, des indices budgétaires et des reports OHADA.
2020-2023	Elargissement de la formation à tout le territoire de la République et même hors- frontière en Angola. Introduction de l'enseignement sur l'utilisation des logiciels réalisée systématiquement dans toutes les écoles.
2023	Participation au séminaire de formation sur le référentiel OHADA des entités à but non-lucratif à Cotonou (Bénin) et Ouagadougou (Burkina-Faso). Initiation de collaborations internationales pour partager les expériences et les problèmes, notamment avec les autres pays de l'espace OHADA https://www.ohada.com/actualite/6956.
2023	Adaptation du logiciel Banana Comptabilité au nouveau référentiel OHADA des entités à but non-lucratif. Création et implémentation des plans de comptes.
2024	Conception, validation et impression du test de situations d'intégration pratique. Mission à travers les provinces éducationnelles pour assurer la passation du test de situations d'intégration pratique. Production du rapport-synthèse de l'organisation du test de situations d'intégration pratique avec l'utilisation du logiciel Banana Comptabilité. Ce rapport s'est terminé par la conclusion suivante : le taux de réussite étant supérieur au taux d'échec dans l'ensemble des Provinces éducationnelles cibles, les Situations d'Intégration Pratique (SIP) à l'aide du logiciel Banana Comptabilité devraient être administrées en hors session de l'examen d'Etat 2024. Supervision sur le terrain de l'évaluation certificative 2024 portant précisément sur la passation de la pratique professionnelle, au cours de laquelle les élèves ont été soumis aux situations d'intégration pratique et les différentes tâches ont été réalisées avec l'aide du logiciel Banana Comptabilité.

IV. Perspectives et actions futures

Le projet a atteint son objectif de former la majorité des enseignants dans les écoles. Ceux-ci sont désormais capables de :

- Utiliser des ordinateurs, installer les logiciels nécessaires, gérer une salle informatique.
- Former les élèves à la comptabilité et aux spécificités de l'OHADA, leur enseigner l'utilisation d'un ordinateur, des logiciels de base principaux logiciels et du logiciel de comptabilité.

1 - Priorités

Il existe cependant de nombreuses écoles qui manquent de salles informatiques. C'est pourquoi les priorités sont désormais les suivantes :

- Créer les conditions nécessaires en soutenant les écoles dans l'acquisition des ordinateurs requis, afin que les élèves puissent recevoir une formation avec des outils numériques.
- Transformer le système actuel de formation des enseignants en un système de formation continue, capable de former les nouveaux enseignants et de maintenir à niveau les enseignants en poste.

2 - Création d'un système d'auto-correction

Grâce à l'utilisation de logiciels, les travaux des élèves sont beaucoup mieux structurés et plus lisibles, ce qui facilite grandement le travail de correction des enseignants.

Banana.ch est en train de développer un système innovant qui permettra d'automatiser la correction des exercices. Ce système inclura une formation guidée et une correction automatique, rendant l'apprentissage encore plus efficace et interactif.

3 - Développement de deux nouveaux modules

Pour rendre notre outil d'apprentissage complet par rapport au programme des humanités commerciales, il est nécessaire de développer les modules ci-dessus.

- Un module de formation de formateurs pédagogiques à la conception de webinaires.
- Un module permettant de donner les indications de paramétrage de la feuille de paye, de délivrer des fiches de stocks selon les méthodes de valorisation, et de produire les déclarations d'impôt sur les bénéfices et profits.

4- Renforcer la capacité des noyaux provinciaux

Une formation de rappel est sérieusement envisagée afin d'introduire le plan complet des comptes, le plan des comptes ayant été dans un premier temps simplifié dans le logiciel Banana Comptabilité afin de faciliter l'utilisation et la compréhension des apprenants. Cette formation de rappel portera aussi sur l'utilisation des plans des comptes des non-profits ou entités à but non-lucratif.

5 - Etat des lieux des centres de passation

Lors de la passation des Situations d'Intégration Pratique, beaucoup de centres de passation ne disposaient pas encore d'un réseau local installé. Comme tous les ordinateurs doivent être interconnectés et liés à une imprimante pour la passation, il convient de s'assurer que chaque centre soit doté prochainement d'un réseau local et d'imprimantes fonctionnelles. Dans les centres possédant des ordinateurs non-compatibles avec le logiciel Banana Comptabilité, un remplacement du matériel informatique doit être opéré.

6 - Renforcement des infrastructures scolaires

De nombreuses écoles ne disposent pas d'ordinateurs et de projecteurs, ni même d'une salle de classe équipée d'ordinateurs pour effectuer les exercices. Il convient donc d'acheter et d'installer des équipements modernes pour ces écoles, tout en les dotant d'un système de production d'énergie solaire. De nombreux établissements doivent aussi être équipés d'Internet et du wifi.

7 - Création de matériel pédagogique numérique

Un matériel éducatif disponible en format numérique offrirait l'avantage certain d'une mise à disposition facile et gratuite, dans toutes les régions du pays et même dans les écoles éloignées et mal desservies, des informations les plus récentes, offrant ainsi la possibilité d'avoir un haut niveau de formation en tous lieux.

La conception et la préparation d'un tel matériel pédagogique numérique, comprenant notamment des présentations vidéo et des mises à jour régulières, restent très difficiles à ce jour. Pour cela, les enseignants doivent être à l'avenir spécifiquement formés à de nouvelles technologies ; une infrastructure de gestion et de distribution de contenu doit aussi voir le jour.

8 - Création pour dispositifs mobiles

Un objectif futur du projet serait de s'assurer que chaque étudiant dispose de son propre ordinateur avec lequel il pourrait accéder au matériel didactique et s'exercer avec des logiciels professionnels. L'idéal pour l'école serait que les élèves possèdent des smartphones personnels qui, grâce à des lapdocks, peuvent faire office d'ordinateurs portables.

Cependant, ces produits sont actuellement très chers. Nous pensons que la création de spécifications de référence pourrait permettre de créer un marché si volumineux que de nombreuses entreprises technologiques pourraient développer des modèles à des coûts très compétitifs. Pour cet objectif, une phase d'analyses et de tests, visant à définir ces spécificités tout en trouvant un juste compromis entre fonctionnalités et coût, doit encore être initiée.

9 - Plateforme d'échange et de stockage de données

L'utilisation efficace de moyens informatiques avancés nécessite une plateforme d'accès, d'échange et de partage des données, tant pour les enseignants que pour les étudiants. Les infrastructures existantes sont très liées aux fournitures des différents fabricants et reposent sur des infrastructures non-locales. Il convient donc de développer en premier lieu une infrastructure de sauvetage et de partage des données, spécifiquement adaptée à l'environnement scolaire et pouvant facilement être mis en œuvre au niveau local.

10 - Collaboration internationale

Les défis et les problèmes auxquels la République Démocratique du Congo est confrontée sont les mêmes que connaissent beaucoup d'autres pays. La coopération internationale s'avère donc cruciale pour accélérer le développement, réduire les coûts et améliorer l'efficacité. Qui plus est, une telle collaboration est d'autant plus appropriée dans le domaine de la comptabilité que les règles sont les mêmes dans toute la zone OHADA qui couvre 17 nations d'Afrique de l'Ouest. Le premier pas dans cette direction consisterait à organiser une plateforme de partage d'expériences ainsi que des semis et des congrès.

11 - Adaptation des programmes d'études

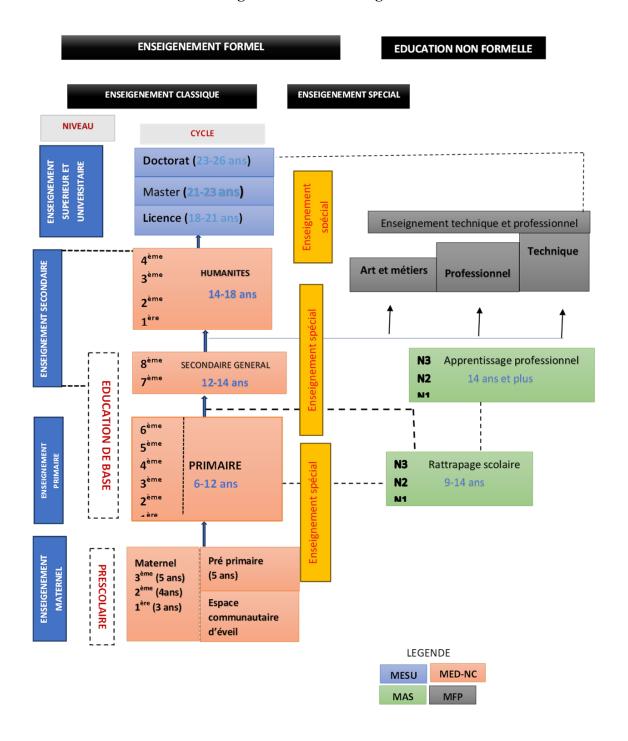
Comme à l'avenir, de nombreuses tâches comptables seront automatisées, la formation des comptables devra mettre de plus en plus l'accent sur l'utilisation des outils numériques, sur les prévisions financières et sur d'autres activités plus avancées encore. Les programmes de formation devront être adaptés et améliorés en permanence. Aussi de nouvelles expériences seront à mener et de nouveaux matériels de formation à préparer sur la base de monitorings et d'évaluations.

12 - Système d'assurance qualité de l'enseignement

Pour améliorer l'enseignement, il suffit d'introduire des changements, mais l'efficacité de l'utilisation des nouvelles technologies doit être minutieusement vérifiée. Le ministère et les provinces doivent être soutenus financièrement et techniquement pour assurer ces vérifications et améliorer la qualité de l'enseignement.

Annexe 1

Schéma de l'organisation de l'enseignement en RDC



Annexe 2

Tableau synoptique de l'évolution des données du Ministère de l'Edu-NC 2019-2020
(©DIGE/MINEDU-NC 2024, données collectées des 60 Provinces Educationnelles, annuaires statistiques 2019-20 et 2020-21 et 2023-24)

	Niveau		Situation annuaire 2019-2020		
Paramètres		Sexe	Public	Privé	Total
	d'enseignement		2019-2020	2019-2020	2019-2020
	Préscolaire		4 192	4 058	8 250
D 1	Primaire		52 092	7 895	59 987
Ecoles (établissements)	Secondaire		27 535	5 252	32 787
(etablissements)	Total		83 819	17 205	101 024
	% Ecole		83,0%	17,0%	100,0%
	Préscolaire		13 042	11 787	24 829
Classes organisées	Primaire		402 827	54 260	457 087
(groupe pédagogique)	Secondaire		258 870	68 870	327 740
	Total Classes		674 739	134 917	809 656
		GAR	180 680	112 345	293 025
	Préscolaire	FIL	191 680	117 821	309 501
		TOT	372 360	230 166	602 526
		GAR	8 666 608	1 055 835	9 722 443
	Primaire	FILL	8 002 095	1 064 482	9 066 577
		TOT	16 668 703	2 120 317	18 789 020
Elèves inscrits	Secondaire	GAR	3 283 467	573 739	3 857 206
		FIL	2 412 024	535 999	2 948 023
		TOT	5 695 491	1 109 738	6 805 229
	Total Elèves Garçons		12 130 755	1 741 919	13 872 674
	Total Elèves Filles		10 605 799	1 718 302	12 324 101
	Total Elèves		22 736 554	3 460 221	26 196 775
	% Elèves		86,8%	13,2%	100%
	Duágaglaire	FEM	12 320	11 566	23 886
	Préscolaire	TOT	12 940	11 807	24 747
	Duimaina	FEM	121 284	21 829	143 113
Personnel enseignant	Primaire	TOT	392 526	53 679	446 205
	Casandaire	FEM	64 294	11 805	76 099
	Secondaire	TOT	398 052	76 172	474 224
	Total Hommes		605 620	96 458	702 078
	Total Femmes		197 898	45 200	243 098
	Total Enseignant		803 518	141 658	945 176
	% Enseignant		85,0%	15,0%	100%

Tableau synoptique de l'évolution des données du Ministère de l'Edu-NC 2020-2021 (©DIGE/MINEDU-NC 2024, données collectées des 60 Provinces Educationnelles, annuaires statistiques 2019-20 et 2020-21 et 2023-24)

	Niveau	Sexe	Situation annuaire 2020-2021		
Paramètres			Public	Privé	Total
	d'enseignement		2020-2021	2020-2021	2020-2021
	Préscolaire		5 736	4 700	10 436
D 1	Primaire		59 588	10 489	70 077
Ecoles	Secondaire		31 613	6 834	38 447
(établissements)	Total		96 937	22 023	118 960
	% Ecole		81,5%	18,5%	100,0%
	Préscolaire		21 944	16 003	37 947
Classes organisées	Primaire		631 716	102 630	734 355
(groupe pédagogique)	Secondaire		503 856	68 311	572 167
	Total Classes		1 157 516	186 953	1 344 469
		GAR	235 590	123 142	358 732
	Préscolaire	FIL	247 374	128 208	375 582
		TOT	482 964	251 350	734 314
		GAR	9 283 365	1 111 820	10 395 184
	Primaire	FILL	8 658 050	1 116 040	9 774 091
		TOT	17 941 415	2 227 860	20 169 275
Elèves inscrits	Secondaire	GAR	3 482 797	646 380	4 129 177
		FIL	2 599 489	620 748	3 220 237
		TOT	6 082 286	1 267 128	7 249 414
	Total Elèves Garçons	S	13 001 752	1 881 342	14 883 093
	Total Elèves Filles		11 504 913	1 864 996	13 369 910
	Total Elèves		24 506 665	3 746 338	28 253 003
	% Elèves		86,7%	13,3%	100%
	Préscolaire	FEM	17 047	13 115	30 163
	Prescolaire	TOT	18 265	13 599	31 917
	Primaire	FEM	138 257	26 822	165 079
Personnel enseignant	1 mane	TOT	446 243	65 756	511 999
	Secondaire	FEM	76 232	14 908	91 140
	Secondaire	TOT	463 121	94 683	557 804
	Total Hommes		696 093	119 246	815 339
	Total Femmes		231 536	54 845	286 381
	Total Enseignant		927 629	174 038	1 101 667
	% Enseignant		84,2%	15,8%	100%

Tableau synoptique de l'évolution des données du Ministère de l'Edu-NC 2023-2024 (©DIGE/MINEDU-NC 2024, données collectées des 60 Provinces Educationnelles, annuaires statistiques 2019-20 et 2020-21 et 2023-24)

	Niveau d'enseignement		Situation annuaire 2023-2024		
Paramètres		Sexe	Public	Privé	Total
			2023-2024	2023-2024	2023-2024
	Préscolaire		6 376	5 641	12 017
F	Primaire		60 548	9 558	70 106
Ecoles	Secondaire		33 638	7 861	41 499
(établissements)	Total		100 551	23 059	123 610
	% Ecole		81,3%	18,7%	100,0%
	Préscolaire		25 553	16 089	41 642
Classes organisées	Primaire		460 470	76 818	537 288
(groupe pédagogique)	Secondaire		373 581	104 168	477 749
- /	Total Classes		859 604	197 075	1 056 679
		GAR	196 821	148 479	345 300
	Préscolaire	FIL	230 919	144 738	375 657
		TOT	427 740	293 217	720 957
		GAR	10 030 305	1 421 012	11 451 317
	Primaire	FILL	8 656 674	1 185 822	9 842 496
		TOT	18 686 979	2 606 834	21 293 813
Elèves inscrits	Secondaire	GAR	3 387 354	750 683	4 138 037
		FIL	2 619 275	772 477	3 391 752
		TOT	6 006 629	1 523 160	7 529 789
	Total Elèves Garçon	S	13 614 480	2 320 174	15 934 654
	Total Elèves Filles		11 506 868	2 103 037	13 609 905
	Total Elèves		25 121 348	4 423 211	29 544 559
	% Elèves		85,0%	15,0%	100%
	Duágaalaina	FEM	24 661	35 726	60 387
	Préscolaire	TOT	30 084	40 104	70 188
	Primaire	FEM	259 283	189 899	449 182
Personnel enseignant	1 i iiii aire	TOT	715 333	580 551	1 295 884
	Secondaire	FEM	144 525	103 247	247 772
	Secondaire	TOT	678 961	629 492	1 308 453
	Total Hommes		995 909	921 275	1 917 184
	Total Femmes		428 469	328 872	757 341
	Total Enseignant		1 424 378	1 250 147	2 674 525
	% Enseignant		53,0%	47,0%	100%

Annexe 3

Exemple d'une Situation d'Intégration Pratique



Niveau : 4èmeannée des humanités commerciales et gestion

Fonction: Tenir la comptabilité

Compétence intégrée 1.2. : Participer aux travaux de fin d'exercice

Compétence visée 1.2.4. Procéder à l'actualisation du fichier d'immobilisations et à la réévaluation.

R01. Calculer les annuités d'amortissement.

R03. Dresser le tableau des amortissements.

R04. Passer les écritures d'amortissement

Contexte

Au 31 décembre 2023, la S.A. SAGANAC située sur l'avenue du port n°21 immeuble flamboyant 7ème niveau, RCCM 19-B-2411, ID.NAT. 02-45-M7625 Procède aux travaux de fin d'exercice.

Ayant constaté les erreurs commises dans l'actualisation du fichier d'immobilisations, le comptable vous confie la tâche en votre qualité de futur Assistant comptable, apprenant de la 4ème commerciale et Gestion en stage, d'actualiser ledit fichier et d'importer les écritures en comptabilité endéans 1h30' sur base des données reprises en annexe ci-dessous.

Supports autorisés :

- Ordinateurs avec logiciel Banana Comptabilité;
- Plan des comptes (se trouvant dans mes documents);
- Liste des comptes.

ANNEXE: INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS

Compte	Immobilisations	Valeur	Durée	Date	Date de	Mode
		d'acquisition	de vie	d'acquisition	mise en service	d'amortissement
2313	Bâtiments Adm. & Com	520.000.000	50 ans	01/01/2023	01/01/2023	Linéaire
2442	Matériels informatiques (Ordinateurs)	60.000.000	4 ans	31/05/2023	30/06/2023	Linéaire
2451	Matériel auto	48.000.000	5 ans	01/01/2023	01/01/2023	Dégressif

GRILLE D'EVALUATION / APPRENANT

	CRITERES	PONDERATIONS
1.2.4. PROCEDER A L'ACTUALISATION DU FICHIER	Edition du tableau des amortissements	14 Points
D'IMMOBILISATIONS ET A LA REEVALUATION	Calcul des annuités d'amortissements	6 Points
	Passation des écritures d'amortissement	10 Points